Module SpiClient pour eGroupware de la société Spirea Conditions générales de licence

La société SPIREA, SARL enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 395 146 392, ayant son siège social au 16/20 Avenue de l'Agent Sarre, 92700 Colombes, a développé le module logiciel SPICLIENT pour EGroupWare, ci-après désigné le module.

Les conditions d'octroi d'une licence du entre la société SPIREA, concédant de la licence, et l'Utilisateur, concessionnaire de la licence, sont définies dans les présentes conditions générales.

En acceptant une licence du module, l'Utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions générales.

La présente licence confère à l'Utilisateur un simple droit d'usage, exclusif et non cessible, du module, sans transfert des droits de propriété. Ce droit d'usage du module s'entend pour une unique installation par l'Utilisateur du module par licence concédée.

L'installation du module est effectuée par l'Utilisateur sous sa propre responsabilité.

Le module ainsi que toutes ses modifications et mises à jour effectuées par la société SPIREA demeurent la propriété intellectuelle entière et exclusive de la société SPIREA.

La durée de la concession est égale à celle de la protection du module au titre du droit d'auteur, l'Utilisateur s'engageant à conserver secret le code source du module pendant cette durée.

L'Utilisateur s'engage à ne pas porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété de la société SPIREA, et notamment :

- s'engage à n'utiliser le module que conformément à sa destination, c'est-à-dire conformément à sa description fonctionnelle et pour les seuls besoins de son activité ;
- s'engage à ne supprimer aucune mention concernant les marques ou mentions de propriété ;
- s'interdit de recopier le module, sauf pour effectuer sa sauvegarde et ce uniquement à des fins de sécurité. Au cas où l'Utilisateur partage un site avec des tiers, il s'engage à prendre toutes les dispositions pour que ces tiers ne puissent pas bénéficier du droit d'usage du module ;
- s'engage à ne pas utiliser la connaissance qu'il aurait pu acquérir par l'usage du module à d'autre fin que l'interopérabilité avec d'autres logiciels, et s'engage à ne pas utiliser la connaissance qu'il aurait pu acquérir par l'usage du module pour la création, la production ou la commercialisation d'un module logiciel dont l'expression et les principes de base seraient similaires à ceux du module ;
- se porte fort du respect par son personnel des présentes dispositions.

L'Utilisateur s'engage, pendant une durée de douze (12) mois à compter de la concession de la licence par la société SPIREA, à ne pas démarcher ni faire travailler directement ou indirectement un membre du personnel de la société SPIREA, sauf autorisation écrite et préalable de la société SPIREA. En cas d'infraction, la société SPIREA pourra demander à l'Utilisateur une indemnisation correspondant à son préjudice réellement subi. Cette indemnisation ne pourra être inférieure à une indemnisation forfaitaire correspondant à six mois de salaire chargé.

Pour la société :
Date, signature et cachet :